

1. Approbation du compte-rendu du CEVU du 25 juin 2014

Le compte-rendu de la séance du 25 juin 2014 est adopté à l'unanimité des membres élus.

2. Informations générales

Nadine Imbault présente les grandes lignes de la **nouvelle loi relative aux stages** (loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014) tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires.

Les décrets d'application ne sont pas encore parus, aussi tout le texte ne peut pas encore s'appliquer.

La loi prévoit des dispositions nouvelles notamment les points suivants:

- l'enseignant référent est tenu de s'assurer auprès du tuteur, à plusieurs reprises durant le stage, de son bon déroulement ...
- l'établissement d'enseignement est chargé d'appuyer et d'accompagner les étudiants dans leur recherche de stages ...
- le nombre de stagiaires suivis simultanément par un même enseignant référent et les modalités de ce suivi pédagogique et administratif sont définis par le Conseil d'Administration de l'établissement dans la limite d'un plafond fixé par décret.
- un volume pédagogique minimal de formation en établissement ainsi que les modalités d'encadrement du stage par l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil sont fixés par décret et précisés dans la convention de stage
- la gratification (niveau minimal de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale) est due au stagiaire à compter du premier jour du premier mois de la période de stage. Son montant minimal forfaitaire n'est pas fonction du nombre de jours ouvrés dans le mois.
- le nombre de stagiaires dont la convention de stage est en cours sur une même semaine civile dans l'organisme d'accueil ne peut pas être supérieur à un nombre fixé par décret.
- l'organisme d'accueil désigne un tuteur chargé de l'accueil et de l'accompagnement du stagiaire
- les stagiaires bénéficient des protections et droits dans les mêmes conditions que les salariés
- la convention de stage doit prévoir la possibilité de congés et d'autorisations d'absence au bénéfice du stagiaire.

Nadine Imbault poursuit la présentation des informations générales en abordant la **Communauté d'Universités (COMUE)** actuellement en cours d'élaboration. Les statuts sont en discussion dans chacun des cinq établissements. A Tours, les projets de statuts seront présentés lors du congrès du 25 septembre. Les élus qui le souhaitent peuvent faire remonter leurs remarques jusqu'à cette date. Les conseils d'Administration voteront ces statuts en novembre.

Réorganisation administrative et création du Service des Etudes et des Formations (SEF)

Du fait de la séparation des missions formations et vie de l'étudiant, il a été procédé à une réorganisation des services.

Au sein de la direction des formations, le SEVE devient SEF, Service des Etudes et des Formations dont Emmanuelle Fargues reste la responsable. Le service demeure divisé en bureaux, au Bureau des formations et à celui de la Scolarité générale déjà existants, s'ajoute la création du Bureau des Etudes et de la Vie Universitaire. Ce bureau composé par Cindy Commençais et dirigé par Christine Maisonneuve sera principalement en charge des exonérations des droits d'inscription (ex Aide à l'inscription), des relations avec le CROUS et de l'organisation et la gestion de la CFVU. L'adresse mail devient donc cvfu@univ-tours.fr et reste le canal pour faire passer les informations à mettre à l'ordre du jour du conseil par les responsables administratifs.

Concernant la Direction de la vie étudiante (DVE), son responsable est toujours Sébastien Boyer et un bureau de la vie étudiante est créé, principalement chargé des associations étudiantes, de la gestion du Fonds Social et Développement des Initiatives Etudiantes, et de la citoyenneté.

3 Pédagogie

- **Présentation de « Pôle Etudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat » (PEPITE) par Isabelle Calmé, chargée de mission.**

PEPITE est le Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat. PEPITE CENTRE succède au Pôle Entrepreneuriat Etudiant EPI CENTRE. Le pôle a été labellisé par l'Etat en février dernier pour une durée de quatre ans. Il a pour vocation de sensibiliser les étudiants à l'esprit d'entreprendre et de les accompagner dans la création de leur projet d'entreprise. Dans les mois et années à venir, une des missions de PEPITE sera de proposer aux étudiants des dispositifs d'accompagnement à la création.

L'université a nommé une chargée de mission de PEPITE CENTRE, Isabelle Calmé, maître de conférences en sciences de gestion à l'IAE de Tours.

La présentation d'Isabelle Calmé à la Commission figure en pièce jointe.

➤ **Désignation du correspondant C2i2 forcom**

Le C2i niveau 2 « fonctions d'organisation et de communication » est prévu par le Bulletin Officiel n° 30 du 25 juillet 2013. Tous les établissements d'enseignement supérieur ont la possibilité de mettre en place cette certification depuis septembre 2013. Elle s'adresse aux étudiants de licence ou master, en particulier de Lettres, Arts, Langues, Sciences Humaines et Sociales. Le C2i2forcom atteste de la maîtrise des compétences transversales d'usage des technologies numériques nécessaires à l'exercice de fonctions d'organisation et de communication au sein d'une organisation ou d'une administration.

Il comporte un ensemble de 16 compétences déclinées en 6 domaines : 3 domaines transversaux communs aux certifications de niveau 2 et 3 domaines spécifiques. Les domaines spécifiques permettent d'identifier les enjeux d'un système d'information pour une organisation, de contribuer au développement d'une stratégie de communication numérique, de maîtriser les outils numériques utiles pour la conception et la conduite d'un projet.

Pour devenir établissement certificateur C2i2forcom, la présidence de l'établissement doit, au préalable, avoir désigné officiellement un correspondant C2i2forcom par un courrier électronique adressé au ministère.

Nadine Imbault propose qu'Alexandre Cochard soit désigné pour l'établissement.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres de la Commission.

➤ **Bilans et propositions 2014-2015 des modalités dérogatoires d'accès à la session de rattrapage**

Ces modalités particulières existent pour l'ensemble des filières des composantes Droit Economie et Sciences Sociales (DESS) et en Sciences et Techniques (pour la première année). Les deux correspondantes pédagogiques ont préparé des bilans très complets (qualitatifs et quantitatifs). Il s'agit notamment d'une comparaison des résultats des sessions 1 et 2, année universitaire 2012/13 et année 2013/14 après mise en place de l'expérimentation sur les modalités d'accès à la session de rattrapage.

- U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales

Les évolutions observées varient selon les filières et les années. En revanche, la réforme a conduit partout à une très forte diminution du nombre de défaillants en session 2, ce qui permet d'anticiper les effectifs se présentant à la session 2.

L'élaboration des listes d'étudiants autorisés à se présenter en session 2 a posé des problèmes importants au service de la scolarité de l'UFR DESS car les requêtes sur Business Object ne permettent pas pour l'instant de sélectionner les étudiants en fonction de la nouvelle règle d'accès à la session de rattrapage. Il faut donc faire les listes "à la main" ce qui est très long et fastidieux. L'UFR souhaite pour poursuivre qu'une solution puisse leur être proposée. Il est répondu que le maximum sera fait pour résoudre cette difficulté mais que les modalités de contrôle des connaissances doivent être adoptées sans la totale assurance qu'une solution sera trouvée.

- U.F.R. Sciences et Techniques

Le dispositif expérimenté pour la première année, comprenait trois points.

Tout d'abord une incitation à contrôler les connaissances des étudiants par du contrôle continu selon une mise en place différente selon les filières. Pour les années d'études qui ont généralisé le contrôle continu, les résultats des étudiants sont soit identiques, soit meilleurs qu'en 2012/13. Il est souligné la difficulté d'organiser les épreuves de contrôle continu, surtout pour les filières à forts effectifs (charge de travail pour les enseignants et les secrétariats pédagogiques, anonymat des copies ...).

Le second objectif était une limitation de l'accès à la session de rattrapage. D'ailleurs, la réussite à cette session de rattrapage est globalement légèrement meilleure en 2013/14. En global (sessions 1 et 2) les taux de réussite sont comparables pour les deux années. L'UFR souligne la même difficulté pour gérer les listes d'étudiants autorisés à se présenter à la session de rattrapage, même si l'expérimentation permet une organisation matérielle plus facile (nombre de salles, de surveillants, économie de photocopies). Enfin, le troisième objectif était un soutien intensif entre les sessions. Ceci entraîne un absentéisme moins important en L2 et L3 mais pas en L1 par rapport à 2012/13. On ne

constate pas de différence visible au niveau des résultats mais une satisfaction des étudiants qui sollicitent le même type de soutien pour le 1^{er} semestre.

Nadine Imbault propose de reconduire ces deux expérimentations pour encore une année afin de pouvoir en tirer les meilleurs enseignements. Elle indique qu'il faudra également travailler au cours de l'année sur les évaluations des étudiants et notamment le mode d'évaluations et leur nombre.

➤ **Modifications de maquettes et de contrôle des connaissances**

- **Masters Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation du second degré (*Physique-Chimie, Mathématiques, Anglais, Espagnol, Lettres, Histoire-Géographie, Musique*)**

Nadine Imbault présente tout d'abord les remarques qui concernent l'ensemble des maquettes. Elles ont été travaillées par les filières avec l'important travail de coordination de Jean-Marc Houpert, chargé de mission. L'architecture est maintenue, sans aucune augmentation du volume horaire des parcours. Les aménagements sont très marginaux et correspondent le plus souvent à la réduction du nombre d'éléments constitutifs et du volume horaire (anglais et espagnol), avec un maintien global des modalités de contrôle des connaissances (sauf réduction du coefficient stage de 2 à 1 en Physique-Chimie). Il s'agit également de modifications des intitulés pour la formation commune, sans aucun autre changement (ni de volume horaire, ni d'ECTS, ni de coefficient) (espagnol).

Pour le volume horaire/étudiant, ont été supprimées toutes les heures / étudiant pour le suivi de mémoire, quand elles avaient subsisté (anglais), de même pour les colles (leur volume est inclus dans le volume total du semestre). Concernant les heures / étudiant de suivi de stage, en M2, il est ajouté la mention : « assurées par l'Espé » ou « sous réserve de leur prise en charge par l'Espé ».

Nadine Imbault soumet ces modifications au vote de la Commission qui approuve à l'unanimité.

- U.F.R. Arts et Sciences humaines

- M1 Sciences historiques spécialité Histoire

Il s'agit d'un redécoupage d'une unité d'enseignement (UE) et d'une modification d'UE pour favoriser la mutualisation avec le master « alimentation ».

La proposition est adoptée à la majorité des élus moins une opposition.

- U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales

- M1 Juriste International et Européen parcours « Droit des Affaires internationales »

- M1 Juriste International et Européen parcours « Droit Européen »

- M1 Juriste International et Européen parcours « Droit et Langues »

Ces modifications portent sur des transferts d'UE entre semestres et des changements d'intitulés afin de mutualiser entre différentes mentions. On note également une modification d'une UE afin de mieux préparer les étudiants à l'intervention de professionnels du droit des transports, une modification d'une UE pour une meilleure lisibilité. Ces changements s'opèrent à volumes horaires constants. Ces évolutions répondent à la demande de mutualisations de l'établissement.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité des suffrages.

- U.F.R. Lettres et Langues

- L3 Lettres Modernes

Avant 2012, il existait en L3 de lettres modernes une spécialisation de littérature comparée (40h/semestre) qui comptabilisait 14 à 25 étudiants selon les années. En 2012, cette spécialisation a été transformée en parcours de 72h/semestre sur tous les semestres et ne comportait plus de seconde langue. Du fait du peu d'étudiants inscrits, ce parcours a été arrêté. Il est aujourd'hui demandé de retourner à la formule précédente mais avec un volume horaire inférieur. La maquette actuelle prévoit la réintroduction de la langue vivante dans des groupes existants et 12 TD de littérature comparée.

- Master Etudes Ibériques et Latino-américaines (EILA)

Il s'agit de la modification du nom d'une UE avec une diminution du volume horaire (qui passe de 48 à 24 heures) ainsi qu'une modification du nombre d'ECTS (le travail de recherche passe de 12 à 6 ECTS, les séminaires de recherche étant tous à 3 ECTS).

- Séminaires Transversaux M1 Recherche Anglais, Espagnol, Lettres

La modification porte sur des précisions apportées aux modalités de contrôle des connaissances (MCC) de seconde session et de régime spécial d'études (Ecrit).

Les modifications proposées par l'UFR de Lettres et Langues sont adoptées à l'unanimité.

- U.F.R. Sciences et Techniques

• L3 Sciences de la Vie

L'expérimentation des cours d'anglais sur une semaine a été présentée au précédent CEVU. Elle entraîne un changement des MCC, qui passent en contrôle continu.

• L3 Physique-Chimie

L'UE « Astronomie et Astrophysique » devient obligatoire et remplace une autre UE qui était mal adaptée au parcours. Il n'y a pas d'augmentation du volume horaire global.

• M1 Biologie Intégrative et Agrosciences parcours Biologie Intégrative

Il s'agit d'un changement d'intitulé d'UE et du regroupement de 2 UE.

• M1 Biologie Santé

La modification porte sur un changement d'intitulé d'une UE de consolidation ouverte aux étudiants de Sciences et de pharmacie.

• Master 1 SIAD « Système d'Information pour l'Aide à la Décision »

L'équipe pédagogique demande le réajustement d'UE (volume horaire, coefficients et ECTS), le changement d'une UE en S8. Cette modification n'entraîne pas d'augmentation du volume horaire global.

Les propositions de l'UFR des Sciences et Techniques sont adoptées à l'unanimité de la CFVU.

- U.F.R. Sciences Pharmaceutiques

• 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année

L'UFR souhaite des changements de semestres pour certaines UE ainsi que des modifications des répartitions entre cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques.

• Modifications MCC de la 2^{ème} à la 4^{ème} année.

Sont souhaités des changements dans les durées d'examens de certaines UE pour chaque année et un changement du mode d'évaluation dans une UE en 4^{ème} année.

• Modification du règlement

Les modifications concernent les règles relatives aux UE librement choisies : conditions d'accès et de validation des UE tutorat et sport.

Certaines modifications concernant les règles relatives aux UE d'enseignement spécialisé de 5^{ème} et 6^{ème} année (compatibilité des stages et études à l'étranger avec le calendrier d'examens ; filière officine : pour être reçu, moyenne à chaque UE avec une tolérance de 2 UE à 8/20 : ne s'applique pas à la filière industrie).

Il est également proposé une modification des règles pour le C2i : pour être reçu, l'étudiant(e) doit avoir validé le C2i niveau 2 « métiers de la santé ou le parcours certification ». Cette dernière précision n'est pas claire. Il est demandé à la composante de proposer une nouvelle formulation plus explicite.

Concernant les règles de passation de la partie théorie du c2i niveau 1, la proposition ne correspond pas à ce qui est pratiqué dans le reste de l'établissement. Il est donc demandé de revenir au texte précédent, soit " une partie théorique composée de 5 QCM, un par domaine de compétences, chacun constitué de 12 questions tirées de la base de données nationale. Une partie pratique organisée par l'UFR Pharmacie comprenant des épreuves pratiques portant sur les 5 domaines de compétences identifiés nationalement. Ces épreuves pratiques ont lieu en contrôle continu.

La proposition d'évaluation de la partie pratique est en conformité avec la certification de l'établissement. Cependant, il faudrait préciser la forme des épreuves pratiques.

La date d'accès à la filière industrie est modifiée et il est précisé les modalités de demande de changement de filière. « Ces épreuves pratiques sous la forme de manipulations à effectuer sur différents logiciels sont évaluées en contrôle continu ».

Pour les conditions d'accès aux filières, la date d'accès à la filière industrie est modifiée et il est précisé les modalités de demande de changement de filière.

Nadine Imbault soumet les propositions de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques au vote sous réserve des corrections relatives au c2i (reformulation du paragraphe relatif à la validation du c2i niveau 2 et retour à la formulation initiale pour le c2i niveau 1).

- U.F.R. Médecine

• Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa)

Il est sollicité une modification de MCC avec l'introduction d'un pourcentage de contrôle continu dans certaines UE, et en UE clinique il est proposé la modification de la validation des épreuves et des stages.

- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa)

Il s'agit de modifications de MCC avec une annualisation d'enseignements, et en UE clinique, une modification de la validation des épreuves et des stages.

- Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM)

En 3^{ème} année, pour l'UE « santé société humanité », les étudiants absents aux cours et en contrôle continu ne pourront pas se présenter à la session de rattrapage ; en cas de redoublement, un étudiant de L3 peut suivre des enseignements de 4^{ème} année par anticipation sous certaines conditions.

- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM)

Le DFASM comprend 6 semestres.

La première année a été mise en place en 2013/2014. Les modifications portent aujourd'hui sur l'introduction d'une nouvelle UE ; une évolution dans le choix des enseignements optionnels ; des précisions sur les conditions de passage en DFASM2. Il faut expliciter les sigles QRU et QRM.

Le DFASM2 est mis en place à la rentrée 2014. Les disciplines enseignées sont les mêmes que précédemment mais sont organisées et évaluées par semestre, elles valident des crédits européens. Ici sont précisées les règles de validation de l'année.

Il faut modifier la page 13 du document sur la DFGSM 3 (L3) car la mention DCEM2 n'a pas été remplacée par la nouvelle dénomination.

- 1^{ère} et 2^{ème} année d'Orthophonie

Il est demandé une définition des modalités de contrôle des connaissances avec 2 sessions, une validation indépendante de chaque UE, les règles de passage en année suivante avec autorisation d'une dette de 2 UE au maximum.

Dans le texte, il est fait référence à un délai de 5 jours pour la consultation des copies. Ce délai n'étant pas réglementaire, il faut enlever cette limitation.

- Diplôme Inter Universitaire (DIU) « formation à la simulation en sciences de la santé - avec applications à la périnatalité et la pédiatrie »

La modification porte sur l'ouverture de ce DIU aux chefs de clinique en formation initiale ou en poursuite d'études.

Nadine Imbault soumet les propositions de l'UFR de Médecine au vote de la commission sous réserve de la correction de la coquille et du point relatif à la consultation des copies. Il est demandé à l'UFR de Médecine d'adresser au SEF une version corrigée des documents.

La commission adopte à l'unanimité les modifications proposées.

- I.U.T. de Tours

- Licence Professionnelle Marketing et nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (MATIC)

Des modifications sont proposées après la réunion du conseil de perfectionnement, soit le remplacement d'une UE existante par une autre correspondant mieux à la formation ainsi que des ajustements (introduction de TD dans une UE et réorganisation d'une autre UE).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- Licence Professionnelle (LP) Optométrie et Basse Vision

Cette LP est proposée en apprentissage (environ 80% des effectifs). Il s'agit d'un renforcement de certaines UE ce qui entraîne une augmentation du volume horaire de la formation de 30h. Cela répond à la demande d'harmonisation du volume horaire des LP par le CFA IURC.

La proposition de l'IUT de Blois est acceptée à l'unanimité.

➤ Conventions

- U.F.R. Médecine

- Convention de stage, formation pratique à la dermatologie esthétique et correctrice - Pr. L. Machet.

Ces stages sont destinés aux internes inscrits en DES de dermatologie chez des dermatologues libéraux afin de se former à la dermatologie esthétique. Le stage se déroule sur 4 jours ou 8 ½ journées.

La commission adopte le projet à l'unanimité.

4 Vie de l'Etudiant

- Présentation de la convention RESUS par le Dr Hamed, conseiller spécial.

Cette convention a été adoptée lors du précédent CEVU. Cependant, M Hamed développe plus précisément le projet. La présentation figure en pièce jointe.

- Désignation de six élus étudiants à la commission F.S.D.I.E. « Aides aux projets »

Du fait du renouvellement des représentants étudiants au printemps 2014, les 6 sièges dévolus à la CFVU doivent être pourvus.

Sont candidats Mathieu Cluzel (candidature exprimée lors de la dernière réunion), Caroline Rabelle, Okana Rodrial Ngandzien, Antoine Ricard, Cyrielle Vigie, Coralie Witzleb. Les six candidats sont élus à l'unanimité.

- Modification de la composition de la commission F.S.D.I.E.

La réorganisation des deux directions a une implication sur la composition de la commission dans ces deux formations, aide aux projets et exonération. Une mise en conformité est donc réalisée. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée